



D.2025.06.18.1.1.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 18 Juin 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.11 – Ligne Aéroport - Extension du site de remisage Tramway de GAROSSOS : Convention n°2024 020556 pour les plantations d'arbres conclue avec la commune de Beauzelle : Autorisation de signer la convention.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d’un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d’œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d’intérêt général l’opération Toulouse Aerospace Express 3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d’utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l’opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.2, approuvait les études d’Avant-projet de l’extension du centre de remisage sur le site de Garossos dans le cadre de l’opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 5 050 000 euros (HT valeur janvier 2017).

L’opération d’extension du centre de remisage amène d’une part la création de nouvelles zones de manœuvre tramway qui nécessitent d’être supervisées en permanence par le poste de commande et d’autre part une extension de la zone sécuritaire de Tisséo (zone de remisage tramway).

Dès lors la visibilité par vidéosurveillance de ces zones est primordiale et ne permet pas la mise en place, au sein du site de remisage, d’arbres à planter répondant aux objectifs que se fixe Tisséo en termes de plantations et de compensation.

Dans ce cadre, Tisséo Ingénierie et la commune de Beauzelle s’accordent sur l’opportunité de développer des projets de plantations d’arbres sur le territoire beauzellois, dans un périmètre proche de l’opération, permettant d’une part à Tisséo Ingénierie de se conformer à ses objectifs de plantation et d’autre part à la commune de Beauzelle de bénéficier d’un financement de tout ou partie de projet de plantations sur son territoire.

Le projet de convention joint en annexe, à conclure avec la Ville de Beauzelle pour une durée de 3 ans a donc pour objet :

- de définir les modalités d’exécution des études, des travaux, et de l’entretien pour les plantations d’arbres par la Ville,
- de définir les conditions de remboursement par Tisséo Ingénierie, de ces plantations effectuées par la Ville, au fur et à mesure de leur réalisation.

Le montant prévisionnel correspondant au nombre d'arbres à replanter est à ce jour estimé à 48 300,00 € HT pour 69 arbres à planter correspondant à la compensation des 23 arbres abattus dans le cadre de l'opération d'extension du site de remisage tramway de GAROSSOS.

Tisséo Ingénierie s'engage à rembourser le coût total des prestations sur la base du nombre de plantations qui seront réellement réalisées et fixe dans cette optique une enveloppe globale maximale de 60 000,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de la convention n° LAE 2024 02056 CN avec la Ville de Beauzelle et la dépense correspondante pour un montant maximum de 60 000 € HT.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° LAE 2024 02056 CN conclue avec la Ville de Beauzelle et correspondant à la plantation d'arbres pour l'opération d'extension du site de remisage tramway de GAROSSOS.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la Ville de Beauzelle la convention n° LAE 2024 02056 CN pour un montant maximum de 60 000,00 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES